

ABONNEMENTS

Les ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
COTIS DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclamations... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.



La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Agen, Monsempron-Libos, Périgueux, Bordeaux, Arcachon, Aurillac, Vierzon, Paris.

Cahors, le 26 avril 1873.

Nous voilà au dimanche 27 avril, jour de l'élection de Paris. On n'attache qu'une médiocre importance aux sept réélections départementales, parce qu'il est constant que le parti conservateur n'a pas la discipline et la prévoyance nécessaires pour se présenter au vote en forces suffisantes, dans la plupart des scrutins partiels.

Mais l'élection de Paris semble prendre, au contraire, de moment en moment, des proportions plus grandes. Les nouvelles que nous recevons indiquent (autant qu'il est possible de prévoir un résultat si obscur) qu'il n'y aura pas de nomination au premier tour. Lors des élections du 8 février 1871, à cause de l'urgence de la réunion d'une Assemblée souveraine, la majorité ne fut pas exigée au premier tour, et les élus furent ceux qui avaient obtenu le plus de suffrages.

Ce système a été modifié il y a trois mois, par la loi dite, loi Savary, qui a exigé la majorité absolue au premier tour, et seulement la majorité relative au second tour.

La première application de la loi Savary va avoir lieu, et on croit que les suffrages se répartiront ainsi : Barodet, 100 à 110 mille voix ; de Rémusat, 80 à 90 mille voix ; colonel Stoffel, 45 à 50 mille voix.

Cette dernière candidature est trop tardive, beaucoup de conservateurs ayant pris des engagements ; néanmoins, elle peut servir grandement à empêcher le succès de M. Barodet au premier tour, et elle faciliterait celui de M. de Rémusat au second.

En ce cas, il serait manifeste que M. de Rémusat ne triompherait que grâce au parti de l'ordre.

Election de Paris.

Le comité républicain Carnot, Arago, Langlois, etc., qui appuie M. de Rémusat a reçu la visite de M. Jules Grévy, qui a prononcé les paroles suivantes, communiquées aux journaux par le comité :

M. Jules Grévy, qui vient de rentrer à Paris, s'est rendu aujourd'hui au comité électoral présidé par M. Carnot. Après avoir félicité le comité de ses efforts, il a ajouté les paroles suivantes :

« Au point de vue de l'affermissement de la République, la candidature de M. Barodet est une grande faute.

« Dans la situation si difficile que lui font les partis de l'Assemblée, le gouvernement a besoin qu'on ne donne de la force contre les ennemis de la République et non un avertissement intempestif, qui ne serait pour lui qu'un échec et un affaiblissement plein de périls.

Il est d'ailleurs souverainement impolitique, — lorsque le pays, se dégageant de ses longues préventions, vient enfin à la forme de gouvernement appropriée à son état social, la seule qui puisse fermer l'ère de ses révolutions, et lui restituer, avec l'ordre, la paix et la liberté, sa prospérité et sa grandeur, — de fournir des prétextes à ceux qui cherchent à l'effrayer pour la faire reculer encore une fois. »

M. Grévy a déclaré, en finissant, « qu'il se fait un devoir de conseiller à tous ceux qui viennent le consulter, de voter, comme il le fera lui-même, pour M. de Rémusat, qui a bien servi la France, et qui, par sa conduite et ses déclarations, s'est rallié franchement à la République. Ce langage a soulevé toute la presse radicale, c'est-à-dire toute la presse véritablement républicaine. Son irritation et sa violence prouvent la division profonde qui règne dans le parti républicain. Les anciennes idoles du parti, les Arago, les Turard, les Langlois, les Scherer, les Grévy, sont délaissées. Que disons-nous ? Ces mêmes hommes, pour qui les républicains n'avaient ni assez d'éloges ni assez d'encens, sont traités aujourd'hui comme des obstacles. La foule s'est retirée d'eux ; et ils sont demeurés seuls.

Le parti républicain est actuellement coupé en deux ; la tête, qui depuis si longtemps était menée par la queue, a voulu résister. La rupture a eu lieu, et il ne reste plus qu'un vieil état-major, abandonné par des soldats qui courent après d'autres chefs. Que vont devenir ainsi livrés à eux-mêmes, ces hommes qui tiraient leur force de l'apparente cohésion de leur parti ?

On lit dans la Gazette de France :

Le caractère de la candidature de M. le colonel Stoffel est d'être simplement patriotique, sans attache de parti. Ce caractère, cette candidature, l'emprunte au rôle joué par le colonel, tant à Berlin pendant les quatre dernières années de l'empire qu'à Paris pendant les cinq mois du siège, et qu'à Versailles pendant et après la Commune. A Berlin, durant quatre ans, de 1866 à 1870, M. le colonel Stoffel étudia sans relâche l'organisation militaire de la Prusse ; il en comprit la puissance et le danger menaçant ; pendant quatre ans il ne cessa d'envoyer au gouvernement des Tuileries rapports sur rapports, avertissements sur avertissements.

M. le colonel Stoffel a payé sa clairvoyance qui eût pu sauver le pays, son courage et sa science militaire pendant le siège de Paris, sa franchise et sa loyauté toujours, par une disgrâce. Aujourd'hui il est rayé des cadres de l'armée.

La justice que trois gouvernements lui ont refusée, c'est à la population de la lui rendre. Le titre de M. de Rémusat aux suffrages est la part que le ministre de M. Thiers a prise à la libération du territoire. Eh bien ! c'est sur ce même terrain de la libération du territoire que se place, debout, mais plus haute, la candidature de M. le colonel Stoffel.

M. de Rémusat a réglé les annuités de notre ranson, soit, mais si les conseils de M. Stoffel avaient été suivis, si sa voix avait été écoutée, la guerre n'eût pas eu lieu, la France n'eût pas été envahie, l'Alsace, la Lorraine et Metz, « cette plaie vive de la France qui ne se fermera jamais, » dit M. Stoffel, ne saigneraient pas sous le talon de la Prusse. La candida-

ture de M. de Rémusat n'est qu'un compliment : celle du colonel Stoffel est la protestation la plus haute du sentiment public, le réveil de la justice qui vient tôt ou tard, l'affirmation du soldat qui a prévu nos désastres, et l'espoir de voir ce soldat dire tout haut, en pleine Assemblée, ce qu'il a voulu faire, ce qu'il aurait fait sans l'aveuglement de ceux qui l'ont récompensé de sa clairvoyance, ceux-là par le dédain ceux-ci par la haine.

Le fait suivant s'est passé dans une réunion tenue à Grenelle, l'un des centres les plus actifs du socialisme, aux portes de Paris. MM. Stoffel et de Rémusat ont été mis aux voix à la fin de la séance.

M. Barodet a obtenu les deux tiers des votes.

M. le colonel Stoffel l'autre tiers.

Aucun électeur ne s'est prononcé en faveur de M. de Rémusat. Cette réunion, presque exclusivement composée d'ouvriers, avait attiré rue Croix-Nivert plus de 500 personnes. Aucune invitation n'avait été adressée aux partisans de la candidature Stoffel.

M. Cernuschi, ancien propriétaire du Siècle, appuie en ces termes M. de Rémusat :

DÉCLARATION DE CERNUSCHI.

J'adhère à la candidature de Rémusat. Voici mes raisons :

Paris est républicain, on le sait partout, jusqu'au bout du monde. Sur ce point, ni l'Assemblée ni le gouvernement n'ont besoin d'être avertis.

Mais à l'approche des élections générales, le parti républicain a tout intérêt de montrer à la France que Paris sait se contenir.

Les monarchistes sont nombreux à Versailles et actifs. Ils ont déjà renversé MM. Victor Lefranc et Grévy ; ils renverseront M. de Rémusat si nous le minons nous-mêmes. Je cherche en vain quel bénéfice les républicains peuvent réaliser en repoussant les hommes qui, comme M. de Rémusat, viennent à eux.

Qu'a récolté Henri V par son exclusivisme ?

Qu'a récolté Napoléon III en faisant la guerre sans alliés ?

Républicains, alerte ! Qu'il ne soit pas dit que notre capacité politique est au niveau de celle de Henri V et de Napoléon III.

La Gazette de France qui cite cette pièce dit qu'il est vraiment piquant de voir la candidature de M. le comte de Rémusat défendue par ce même Cernuschi, grand partisan du fédéralisme, qui, pendant la Commune, somnait dans des affiches dont il couvrait, comme aujourd'hui, les murs de Paris, le gouvernement VERSAILLAIS de s'arranger avec les vrais républicains du 18 mars, ou plutôt de se soumettre à eux.

Ce même Cernuschi s'est battu contre les troupes françaises à Rome, en 1849 !!!

Revue des Journaux

Français.

Nous ne savons si les préfets informent le gouvernement de l'état des esprits en provin-

ce. Mais toutes les lettres que nous recevons nous font connaître que la crise actuelle et la conduite du gouvernement jette le plus grand trouble dans l'esprit des conservateurs. Il y a un changement notable depuis quelques semaines, dans leurs dispositions. Naguère beaucoup paraissaient résignés à oublier leurs griefs passés, et à fermer les yeux sur les éventualités de l'avenir. Aujourd'hui, au contraire, ils s'alarment. Inquiétude trop souvent, hélas ! inerte et découragée, qui ne pousse pas aux luttes viriles, mais qui dispose un peuple à se livrer au premier sauveur venu. On désespère de trouver le salut dans le Gouvernement actuel.

D'autre part, les hommes du centre gauche, les « républicains conservateurs », que le nom de M. Casimir Périer recommandait, il y a un an encore, à certains esprits, sont aujourd'hui, par le fait des derniers événements, complètement discrédités : on s'aperçoit que, sur le terrain étroit où ils ont voulu constituer le parti conservateur, ils sont incapables de tenir et emportés au radicalisme. Ces dispositions des esprits devront être prises en sérieuse considération par le gouvernement. Que M. Thiers ouvre les yeux : nous n'aurons pas au moins failli au devoir de l'avertir.

Le Journal officiel s'est enfin décidé à publier le discours de M. Jules Simon, mais à le publier avec quelque modification. Voici en effet, d'après le Soir, journal officieux, ce qu'avait dit M. Simon :

Tous ici nous sommes animés de la même pensée, tous nous portons en nous la même flamme !... Soyons patients. Attendons, attendons tout de l'homme qui vient de libérer le sol national. Je suis heureux de dire devant vous que cette tâche, il l'a remplie seul, au milieu d'embarras inouïs, de difficultés sans nombre que lui créaient ces mêmes hommes qui, le lendemain, se flattaient de l'avoir aidé dans son œuvre : (Applaudissements prolongés.)

Voici maintenant le texte expurgé d'après le Journal officiel :

Notre pays qui a tant souffert renait enfin. Il va être bientôt délivré des derniers vestiges de l'occupation étrangère, et à qui devra-t-il cette délivrance ? à un seul homme. (Vifs applaudissements.) Oui, à lui seul, je le dis comme témoin, moi qui ai vu ses efforts de tous les jours au milieu des difficultés sans cesse renaissantes que soulevait autour de lui la lutte des partis. (Nouveaux applaudissements.)

Que le discours ait été corrigé après coup, c'est un fait qui ne peut laisser aucun doute. En effet, un de nos collaborateurs, qui assistait au discours de M. Jules Simon, nous adressait le lendemain matin, sans avoir vu encore le Soir, une analyse de ses discours, où il disait :

« Un mot de reconnaissance méritée est à l'adresse de M. Thiers ; mais pourquoi M. Jules Simon, député, se croit-il en droit d'ajouter que M. Thiers « seul » a travaillé au salut de la France, « malgré les difficultés que lui ont causées des hommes qui prétendent l'avoir aidé ? »

Il paraîtrait au moins bizarre que les deux comptes rendus, sans s'être concertés, aient tous les deux imaginé cette attaque contre

les hommes qui prétendent avoir aidé M. Thiers. La flatterie obséquieuse à l'adresse de M. le Président est demeurée. Mais M. Jules Simon a supprimé — probablement sur les observations de ses collègues — ce qu'il y avait de trop directement injurieux contre l'Assemblée. Il ne l'insulte plus que par omission.

De la part d'un ministre, c'est déjà beaucoup trop, et nous doutons que cet incident n'ait pas d'autres suites.

**Patrie.**

Les nouvelles de Lyon nous montrent cette ville telle que nous la connaissons, telle que nous l'avons montrée depuis deux ans et demi : livrée aux agissements de la démagogie cosmopolite, et poussée par le club de la rue Grolée vers les instincts de la révolution à outrance.

A Paris, lorsque les incapables du 4 septembre eurent saisi le pouvoir, ils virent se dresser devant eux les revendications des gens du 31 octobre, du 22 janvier et du 18 mars.

La Commune elle-même ne tarda pas à être partagée en deux groupes : les raisonnables, qui s'efforçaient de diriger le mouvement, et les exaltés, pour lesquels le pétrole et la terreur n'avaient pas de limites.

A Lyon, le groupe des municipaux dérisoires et révolutionnaires, issu du comité de salut public, a déjà perdu une part de son prestige, aux yeux des internationalistes effrénés. Ces municipaux ont pris des allures officielles, et administratives, ils ont siégé dans un palais et dans des fauteuils, ils sont devenus des semblants de bourgeois importants. Les voilà déjà loin des bandes qui les ont élus et portés à ces fragiles grandeurs.

Les internationalistes de Genève et les conspirateurs de la rue Grolée tournent déjà les yeux vers les candidatures plus « ouvrières » vers des individus plus ignorants, plus obscurs et plus volents.

Le radicalisme n'est ni un programme, ni une doctrine ; il n'est qu'une voie ouverte à ceux qui voudront aller toujours plus loin, et dépasser les extravagances de leurs devanciers. On voit, dès lors, que le radical d'aujourd'hui pourra être sans cesse laissé en arrière par le radical de demain.

Une lettre sur Lyon, que publie le Temps, dit avec beaucoup de vérité à cet égard :

Ce radicalisme est d'abord une chose parfaitement vague, un mot d'ordre plein d'obscurité, une phrase qui comporte tous les sens que l'on voudra lui donner.

... Demandez à nos radicaux ce qu'ils veulent, quels sont leurs principes, ou ils placent leur idéal ; ils vous répondront ce que nous pourrions tous répondre, mais ils s'indigneront que nous songions à les assimiler à nous, ou à nous assimiler à eux ; il paraît qu'il y a une grande différence, et on le voit bien le jour de l'action. La différence ? c'est que nos radicaux obéissent invariablement au conseil le plus excentrique, et que l'extravagance sera pour eux la garantie de la pureté du républicanisme.

C'est là le tableau exact du radicalisme, tel que nous le voyons à Lyon, à Paris, à Marseille, partout où les bataillons compacts de ses adhérents manœuvrent avec assez de solidité pour dominer les conservateurs plus nombreux que lui.

Le même correspondant juge, comme nous, que dans leur passage à l'Hôtel-de-Ville, les municipaux rouges ont pris aux yeux de la masse démagogique une allure administrative honnête et importante, qui ne leur permet plus d'être les types voulus par les affiliés. Ils sont distancés :

M. Barodet ne sera jamais le candidat de Lyon, il est dépassé, et depuis longtemps, par plusieurs générations nouvelles. M. Barodet est un modéré pour nos radicaux ; on l'accusait, au sein du conseil municipal, de pactiser avec l'ennemi ; on admet bien que les radicaux parisiens l'arborèrent comme un drapeau, mais jamais on ne l'arborerait ici. Il nous faudra, s'il vous plaît, un candidat plus accentué, plus pur et plus nouveau. Nous en sommes ici à l'application stricte du grand principe révolutionnaire, et nous devrions nos enfants. Lyon vous offrira, d'ici quelques jours, le spectacle de deux candidatures qui vous paraîtront risibles, mais qui réussiront, — à Lyon du moins.

Telle est la seule logique du radicalisme : il cesserait d'exister le jour où il se fixerait à un programme, à un plan, à une idée. Tout se réduit pour lui à un instinct : l'instinct de la destruction ; aller en avant et dissocier l'œuvre de la veille.

A Marseille, le même symptôme se manifeste. M. Labadié, l'envahisseur de la préfec-

ture au 4 septembre, l'élu de l'ex-comité du salut public, n'est plus qu'un « aristo » pour les bandes démagogiques. Le citoyen Lockroy, que le comité central propose aux électeurs radicaux, est accueilli froidement par un certain nombre, parce qu'il est riche et porte parfois des gants.

La nouvelle couche sociale des purs démagogues marseillais réclame et désire encore pour candidat le citoyen Sorbier, condamné à deux ans de prison pour délit de presse. Qu'il soit élu, et dans deux ans on ira chercher dans les couches inférieures et nouvelles un autre radical plus « peuple » que lui ; et ainsi de suite, indéfiniment.

Voilà le courant radical dans sa réalité. Il suffit de l'observer dans sa marche pour comprendre qu'il aboutit à un seul résultat : la dissolution de plus en plus profonde d'un pays.

La France est en présence de deux chemins qui la conduiraient à ce dénouement : le plus long est la République soi-disant conservatrice ; le plus court est la République des radicaux. Il serait temps qu'elle se décidât à prendre une troisième route : celle de sa propre conservation.

**Liberté.**

Quand Tacite, jetant les regards autour de lui, voit que tous les ressorts merveilleux qui avaient porté la puissance de Rome aux extrêmes limites du monde connu sont détendus, il résume cette effroyable situation en deux mots : *Cuncta fessa*, l'affaissement universel.

L'Espagne en est là. Tous les ressorts de ce puissant empire de Charles-Quint sont détendus ; ses colonies se sont détachées successivement de la mère-patrie ; la monarchie a sombré ; le roi élu est parti ; la République, qui s'est approprié cet héritage en déshérence du grand empereur, préside au plus effroyable chaos : clergé, noblesse, bourgeoisie, tout est confondu ; l'Espagne n'a même plus à son service cette armée de moines qui, en 1808, sauva la nationalité espagnole et engloutit les armées et le trésor de Napoléon I<sup>er</sup>.

Tout est mort, jusqu'à l'idée de patrie, qui pourrait tout sauver, tout régénérer. L'armée, qui en est la représentation la plus haute, se désorganise, se disperse. Ces soldats espagnols, braves comme une lame, désertent lâchement, courent les grands chemins, pillards ou bandits ; injurient leurs chefs et refusent de marcher contre l'ennemi commun, qui, dans le nord, fait appel à la guerre civile pour triompher.

Sans armée, ceux qui sont placés à la tête du gouvernement ne nous apparaissent plus que comme des rhéteurs impuissants. Catoon a fait justice de ces hommes disertes : plus ils savent bien dire, moins ils savent bien faire. A qui ont abouti les homélies de M. Castelar, les leçons du droit constitutionnel données à la junte provinciale de Barcelone par M. Figueras ?

Point de gouvernement sans armée ; cet axiome est écrit en lettre de feu sur toutes les pages de la Bible ; si la France avait eu son armée le 18 mars 1871, cette honte, la Commune aurait été épargnée à notre malheureux pays.

Les instincts qui dominent en Espagne tendent à faire reculer la civilisation de trois siècles : ce n'est pas vers la République fédérale que tendent les aspirations, c'est vers la Commune, ébauche grossière de l'Etat au moyen-âge, comme si les grandes voies de communication, les canaux, les chemins de fer, la navigation à vapeur, le télégraphe, n'étaient pas là pour condamner cette conception grossière et ridicule.

Ce n'est pas la province de Malaga, c'est la ville de ce nom qui vient de proclamer la Commune. Dix mille fédérés se sont emparés de la ville et rançonnent les classes aisées ; l'ordre est maintenu, mais on a pris soin de signifier au pouvoir central qu'on refuserait toutes les troupes qu'il s'avisait d'expédier de Madrid ou autres lieux.

Les membres du gouvernement assistent impassibles à cette immense désorganisation ; l'armée de don Carlos marche sur l'Ebre ; rien ne peut altérer leur sérénité ; Berga est au pouvoir des carlistes et M. Figueras se borne à expédier des télégrammes, comme s'il siégeait encore dans sa chaire de professeur, planant au-dessus des événements.

« Soyez calme et confiants, écrit M. Figueras à cette junte Barcelone, qui depuis plus d'un mois est en état de rébellion ouverte contre l'autorité centrale ; soyez calmes et confiants, le gouvernement à qui il incombe de

faire face aux nécessités de la patrie, a pris les mesures nécessaires pour remédier au mal et il ne négligera rien pour mettre fin à la guerre civile. »

Des mots ! des mots ! dit-il Hamlet.

Au point où nous en sommes, il n'y a plus dans la Péninsule qu'une armée : celle de don Carlos. Ce n'est pas le droit, ce n'est pas la légitimité qui s'avance à grands pas vers le cœur de l'Espagne, c'est la dictature. Si les Espagnols ne le voient pas, ils sont aveugles ; si les hommes qui ont si follement accepté cette dictature du rien qui leur est échue ne s'empressent pas de reconstituer une armée pour anéantir celle de don Carlos, ils travaillent inconsciemment, mais fatalement, à la ruine de leur patrie.

Républicains, fédéralistes, unitaires, radicaux, alphonsistes, progressistes, unionistes, montpensiéristes, qui employez à vous entre-déchirer ce qui vous reste de forces, unissez-vous et marchez contre l'ennemi commun, déjà maître des provinces du nord de l'Espagne. Dans quelques jours peut-être, quand toute autorité aura disparu, quand vos cités seront livrées au pillage, quand les derniers débris de l'armée républicaine n'auront plus d'autre ressource que de dévaster la campagne et d'arrêter les voyageurs sur les grandes routes, celle du prétendant apparaîtra peut-être à l'Europe comme le seul élément d'ordre et de réorganisation dans toute l'Espagne.

Ce sera votre honte et votre châtiement.

**INFORMATIONS**

La Patrie a reçu de Rome, à la date du 20, des nouvelles relatives à la santé du Saint-Père qui sont moins rassurantes que celles des autres journaux. Elle les résume ainsi :

Le Saint-Père s'est levé ; il a passé une soirée très calme. Il a écrit trois lettres, mais dans son lit. Plusieurs personnages étrangers ont été reçus le matin en audience.

Les médecins paraissent fort rassurés, mais ils estiment que les audiences devraient être tout à fait suspendues.

Les familiers du Vatican considèrent le rétablissement du Pape comme obtenu dans la mesure du possible, en tenant compte de l'âge du vénérable Pontife ; mais on doute qu'il puisse jamais reprendre entièrement ses forces.

Nous espérons que ces renseignements là, sont empreints d'exagération.

Le Times publie la dépêche suivante :

Berlin, 21 avril.

Ainsi que l'avait fait le gouvernement italien, le cardinal Antonelli a adressé une note à quelques-unes des puissances relativement à l'éventualité de la mort du souverain pontife. Le cardinal espère que, dans ce cas, le successeur du pape, s'il est dûment élu, sera reconnu d'emblée et protégé par elles.

Le Times a été victime d'un mystificateur, le cardinal Antonelli n'a envoyé aux puissances aucune note de cette nature. Cela n'a pas été fait ; cela ne se fera pas.

On peut lire dans le National, dans l'Evénement, dans le Siècle, dans le XIX Siècle, dans l'Opinion nationale, des déclarations triomphantes annonçant que les recettes du premier trimestre de l'année produisent un boni de 10 millions comparativement aux prévisions du budget.

Ces journaux trop zélés ont commis la faute de croire sur parole le Journal officiel et de ne pas vérifier les chiffres.

Il leur suffira de relire la loi de finances et de la comparer au tableau publié par le gouvernement, pour se convaincre qu'au lieu de produire un boni de 10 millions, le premier trimestre écoulé laisse... un déficit de 15 millions.

L'Officiel et les officieux, s'ils ne veulent pas induire le public en erreur, doivent se rectifier en ce sens.

(Patrie).

**Chronique locale**

**ENQUÊTE SUR L'EXPLOITATION DES TABACS.**

L'enquête sur l'exploitation du monopole des tabacs et des poudres, ordonnée par la loi du 21 décembre 1872, va commencer. La partie du questionnaire relative à l'achat des tabacs vient d'être

envoyée aux préfets, afin d'être soumise aux conseils généraux.

Cette première partie contient quatre-vingt questions, parmi lesquelles nous signalerons celles qui concernent :

- 1° La fixation des prix des tabacs indigènes ;
- 2° La composition des commissions d'expertise chargées du classement de ces tabacs ;
- 3° Les caisses d'assurance mutuelle contre la grêle à établir entre les planteurs de chaque département, à l'aide d'une retenue exercée sur le prix des tabacs ;
- 4° Les moyens à prendre pour obtenir de nos colonies les tabacs supérieurs à raison desquels la France est tributaire de l'Amérique et de la Havane ;
- 5° Enfin le meilleur système à adopter pour l'achat des tabacs exotiques.

Toutes ces questions réclament un examen sérieux. Il en est une autre que nous avons vainement cherchée dans le questionnaire. C'est celle de savoir comment la culture du tabac sera répartie à l'avenir entre nos départements.

Maintiendra-t-on le privilège de cette culture à ceux qui en sont en possession ?

Plusieurs autres départements sollicitent depuis longtemps l'autorisation de s'y livrer, et ils vont renouveler leurs demandes avec d'autant plus d'insistance que la perte de l'Alsace-Lorraine laisse un grand vide dans la fourniture indigène. Cette province, à elle seule, contribuait à cette fourniture pour un tiers, soit pour 8 millions de kilogrammes.

A quels départements accordera-t-on la fourniture de ces 8 millions de kilogrammes, qui se réduisent en réalité à 6 millions, puisque l'Alsace-Lorraine en reprénaît 2 millions pour sa propre consommation ?

La répartition-t-on entre les quinze départements déjà planteurs ? Ne serait-il pas juste d'en attribuer une partie à d'autres ?

Mais comment choisir entre tous ceux qui demandent à planter ?

Est-on sûr qu'ils peuvent produire du tabac convenable ?

Le tabac est une plante très-capricieuse, qui réussit dans un lieu, qui ne prospère pas dans l'autre. Celui d'une région brûle comme de l'amadou ; celui de telle autre est incom bustible ; ici il donne de l'arôme ; là, sa feuille est sans parfum.

A quelles conditions subordonnera-t-on le droit de le cultiver ?

Dans tout département autorisé, il faut installer des agents pour diriger la culture et la surveiller, afin d'empêcher les détournements de feuilles et la contrebande. Il faut créer aussi un ou plusieurs magasins de réception, et ces installations ou créations entraînent des frais considérables.

Voilà bien des points à discuter. Nous les recommandons à l'attention de la commission d'enquête et en particulier à celle de son vice-président, M. de Lamberterie, qui est le promoteur de cette grande mesure.

Il peut d'autant mieux aborder tous ces points, que le département du Lot, qu'il représente, n'a aucune espèce de concurrence à redouter. Ce département produit un tabac qu'on ne trouve nulle autre part et qui est indispensable à la régie ; c'est en grande partie aux qualités des feuilles du Lot que notre tabac à priser doit la réputation méritée dont il jouit.

Comme on vient de le voir par l'article du Journal des Débats que nous reproduisons, l'enquête sur l'exploitation du monopole des tabacs est ouverte.

Nous invitons nos planteurs, nos comices agricoles, nos conseils d'arrondissement et tous les membres de notre conseil général à examiner les questions posées dans la partie du questionnaire relative à l'achat des tabacs que nous allons publier.

Si pour y répondre, les uns ou les autres avaient besoin de quelques renseignements, nous les engagerions à s'adresser à notre député, M. de Lamberterie, l'un des hommes les plus compétents pour les éclairer.

Il est le promoteur de l'enquête et nous sommes bien certain que l'intérêt du département a été l'un des principaux motifs qui l'ont déterminé à proposer cette grande mesure.

Nous apprenons que notre honorable représentant arrivera prochainement dans le Lot, en revenant de Bordeaux et de Tonneins, dont la commission d'enquête l'a chargé de visiter les manufactures de tabac.

**Conseil général du Lot.**

Séance du 23 avril 1873.

Présidence de M. Roques.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents :

- MM. Roques, Bessières, Pierre Dufour, baron Dufour, de Lamaze, Vital, Fraysse, de Marquessac, Vayssié, de Gozon, Bruguères, Teilhard, Demeaux, Serager, Calmels, Talou, Pradines, Duphénieux, Saux, Domphnon, Lafon de Caix, Limayrac, Mayzen Cipières, Cambres, Laborie, de Verninac.

Absents : MM. Murat et Cuniac, excusés. M. le Préfet assiste à la séance. M. Laborie, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. M. Bessières fait observer, à propos de la demande d'augmentation du prix de la journée d'entretien, des malades curables ou incurables, à l'hospice de Cahors, que cette convention doit intervenir seulement, entre M. le Préfet et la commission d'administration de l'hospice. Le procès-verbal est adopté. M. de Verhac propose au Conseil, en son nom et au nom de cinq de ses collègues, d'émettre le vœu qu'il soit établi à Vayrac, un dépôt d'étalons. Le Conseil s'associe également au vœu émis par M. de Gozon : que l'administration militaire fournisse, pendant les travaux agricoles, notamment pendant la moisson, des ouvriers militaires, aux propriétaires qui en feront la demande. Au nom de la commission des finances, M. Cambres, rapporteur, donne connaissance au Conseil, de la demande de retraite introduite par M. Dissès, agent-voyer ordinaire, chargé du service des deux cantons de Cahors. M. Dissès prétend que son emploi d'agent-voyer d'arrondissement, étant supprimé par suite de la nouvelle organisation de l'administration vicinale, il peut se prévaloir des dispositions de l'art. 5 du § 2, du décret du 20 décembre 1865, et il invoque 25 ans 11 mois et 12 jours de service effectifs et utiles. La commission des finances ne peut accepter cette demande : 1° M. Dissès n'a jamais eu le titre d'agent-voyer d'arrondissement comme le prouve l'arrêté du 25 novembre 1869, qui ne le charge qu'à titre provisoire du service du 1er arrondissement vicinal ; 2° M. Dissès n'avait que le titre d'agent-voyer ordinaire et le nouveau règlement, le lui conserve ; 3° M. Dissès avait un traitement de 2,900 fr., et le même règlement le lui alloue ; 4° Les travaux confiés aujourd'hui à M. Dissès, peuvent n'être pas identiquement les mêmes qu'autrefois, mais un chef de service a le droit incontestable de modifier, d'étendre ou de restreindre les attributions des employés sous ses ordres. Par ces motifs, M. Cambres, au nom de la commission des finances, propose au Conseil de décider que M. Dissès ne peut invoquer les dispositions du 2° § de l'article 5 précité, et conclut au rejet de la demande de mise à la retraite qui lui est soumise. M. Dissès d'ailleurs est un agent très capable qui a rendu et rendra encore de grands services au département et qu'il importe par suite de conserver en activité. M. le préfet fait remarquer que s'il n'a pas fait de proposition relative à la retraite, de M. Dissès, c'est que la demande de cet agent lui paraissait sans fondement. Les conclusions de la commission des finances sont adoptées. Au nom de la même commission, M. Cambres rapporteur, fait connaître au Conseil une lettre de M. l'ingénieur en chef, par laquelle ce chef de service indique au conseil la nécessité de mettre certaines parties du budget départemental en harmonie avec la décision prise le 24 août dernier, et relative à la fusion des deux services de voirie, afin notamment de permettre le mandatement des indemnités, affectées aux ingénieurs des ponts-et-chaussées, et aux conducteurs qui remplissent les fonctions d'agents cantonaux. La commission des finances demande que le conseil général charge la commission départementale d'apporter au budget les modifications sollicitées. — Adopté. Au nom de la même commission, le même rapporteur propose au Conseil de rejeter, comme il l'a fait à plusieurs reprises, la demande d'indemnité de literie pour les gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé. — Adopté. Au nom de la même commission, M. Teilhard, rapporteur, propose au Conseil d'annuler la demande de retraite faite par M. Lacan, agent-voyer du canton de Montcuq, de la liquider à 1,333 fr. à partir du 1er mai 1873, et d'inscrire au sous-chapitre IV du Budget (Chemins vicinaux), une somme de 888 fr. destinée à payer la pension due à M. Lacan, du 1er mai 1873 au 1er janvier 1874. — Adopté. Au nom de la même commission, M. le baron Dufour propose au Conseil de renouveler, sans modification, la police d'assurance passée avec la compagnie l'Union, pour les bâtiments du Palais de justice de Cahors, police qui expire le 31 juillet prochain. — Adopté. Au nom de la même commission, M. le baron Dufour propose au Conseil d'ajourner au mois d'août prochain, la rectification du tournant de Herlançon, sur la route départementale, numéro 7, pour indiquer les voies et moyens. — Adopté. Au nom de la commission des finances, M. le baron Dufour propose au Conseil, sur la proposition de M. l'agent-voyer en chef, d'accorder à M. Latapie, agent-voyer ordinaire de 1re classe, l'indemnité de 300 francs pour avoir géré pendant 7 mois du 3e et 4e arrondissements vicinaux, indemnités à prendre sur l'économie de 1,691 fr. 90 cent., résultant de la suppression pendant le

même temps de l'agent-voyer, chargé précédemment du 4e arrondissement vicinal. — Adopté. Au nom de la commission des travaux publics, M. Demeaux rapporteur, expose : 1° Que dans sa session d'août, le Conseil Général, a réservé la question des annexes de l'hôtel de la Préfecture, proposées, en vue de l'installation de certains services administratifs, M. l'architecte, soumet de nouveau cette question à l'assemblée, et signale, à part les travaux d'intérieur, d'autres travaux, qui seraient urgents, en ce que la dégradation existante devient un véritable danger pour la sécurité publique. La commission est d'avis, de réserver encore la question de travaux d'ensemble, mais, toutefois, d'inviter M. l'architecte, à présenter pour la session d'août, des projets et des devis, pour les travaux partiels, qui seraient jugés indispensables. Depuis longtemps et dans plusieurs sessions, on a demandé des réparations pour la sous-préfecture de Gourdon. (La suite au prochain numéro). Beaucoup de personnes se demandent si elles font partie de la réserve ou de l'armée territoriale. L'Avenir militaire donne à ce sujet quelques renseignements qui se résument ainsi : Les classes actuelles sous les drapeaux, à partir de la classe de 1867, forment l'armée active : les classes 1866, 1865, 1864 et 1863, la réserve de l'armée active; quant aux classes précédentes, elles seront complètement libérées. Il n'y aura donc, ajoute l'Avenir militaire, d'armée territoriale que lorsqu'on aura renvoyé la classe de 1869, qui passera alors réserve d'armée active au lieu et place de la classe de 1863 qui deviendra armée territoriale. Le service tant dans cette armée que dans la réserve étant de onze ans, ce n'est qu'en 1884 que la nouvelle organisation militaire sera complète. Le vénéral curé de Bouloc est mort le 25 avril, dans la matinée. Cette perte sera vivement ressentie dans tout le pays. Les funérailles de ce saint prêtre auront lieu demain matin, dimanche. M. l'abbé Lescure, curé d'Aynac, est mort jeudi, 24 avril. De divers autres points du département, il nous parvient que la vigne a beaucoup souffert de la gelée. M. l'abbé Lescure, curé d'Aynac, est mort jeudi, 24 avril. CALENDRIER DU LOT. -- AVRIL. JOURS PETES FOIRES. 27 Diman. s Anthime. 28 Lundi. s Vidal. Cazals, St-Martin-Labouval, les Junies, Puybrun, Floirac. 29 Mardi. s Pierre. 30 Merccr. s\* Catherine de S. Souillac, Vaillac. 1 Jeudi. ss Philippe et Jacq. Cahors, Frayssinet-le-Gelat, Rouqueyrout, St-Sulpice, Dégagnac. 2 Vend. s Athanase. Vigan, Miers, Biac, Lissac. 3 Samedi Inv. de la C. Albas, Gignozac, Labenque, Bagnac, Larnagot, Martel, Nadailac, Thegra. P. Q. .... le 4, à 6 45 du matin. P. L. .... le 12, à 10 0 du soir. D. Q. .... le 20, à 5 57 du matin. N. L. .... le 26, à 10 31 du soir. ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 19 au 26 Avril 1873. Naissances. Gillis (Léon), place au bois. — Vayssel (Eudoxie), à Bouydu. — David (Josephine), rue Malique. — Poujol (Jean-Léon), rue du Château. — Delsol (François), rue Bousquet. — Gourgou (Augustin), à Toulousque. — Evraud (Raymond-Jean), rue Nationale. — Labie (Marie-Joséphine), rue Fénélon. — Sindou (Marie-Marguerite-Adrienne), rue du Château. Mariages. Mosser (Simon), musicien au 88e de ligne, et Fourment (Izabeau), blanchisseuse. — Auricoste (Jean-Baptiste), employé de commerce, et Nuejouis (Victorine), modiste. — Valet (Jean-Baptiste), tailleur de pierres, et Ginibre (Jeanne), sans profession.

Décès. Lacavalerie (Jeanne), jardinière, 77 ans, veuve d'Antoine Brunet, à Cabessut. — Bellocq, (Jean), professeur au Lycée, 57 ans. — Bénévent (Jean), soldat au 88e de ligne. — Bergougnoux (Hippolyte), 3 ans, rue Brives. Pour la chronique locale, A. Layton. Dernières nouvelles Mardi dernier, dans une réunion d'électeurs de Belleville, Ménilmontant et Charonne, M. Gambetta prononçait un discours que l'on peut considérer comme le manifeste du parti radical. Ce discours n'occupait pas moins de six à sept colonnes dans les feuilles radicales; il nous est impossible de songer à le reproduire. M. Gambetta commence par faire de grands compliments à M. Thiers; après quoi il attaque sur tous les points la politique du gouvernement dont M. Thiers est le chef. Il conclut en déclarant qu'il faut faire de la République, non pas une dérisoire étiquette, mais une réalité féconde. Ce sont ses paroles textuelles. La question est donc nettement posée. Le parti radical ne se contente plus des concessions qu'il a faites M. Thiers; il veut davantage. C'est pour faire triompher ses exigences qu'il est entré en lutte contre M. de Rémusat et qu'il a mis en avant la candidature de M. Birodet. Il y a quelques mois, M. Thiers se faisait l'illusion de croire qu'il continuerait à obtenir l'appui de l'extrême gauche, à la seule condition de conserver au gouvernement qu'il dirige l'étiquette et la forme d'une République. Il doit aujourd'hui s'apercevoir de son erreur. La forme ne suffit plus aux radicaux; ils veulent avoir le fond. L'étiquette républicaine leur paraît aujourd'hui une satisfaction dérisoire; il leur faut des réalités plus substantielles. Leur République, celle qu'ils veulent établir avec M. Thiers ou sans M. Thiers, n'a rien de commun avec la République conservatrice, avec la République entourée d'institutions monarchiques. On commence à s'en apercevoir. On le verra bien davantage dans quelques mois. Nous devons rendre à M. Gambetta cette justice qu'il vient de déchirer tous les voiles et de parler au gouvernement, comme au pays, avec une absolue franchise. Nous aimons mieux les situations nettes. A ceux qui croyaient que les radicaux continueraient plus longtemps à patienter, M. Gambetta répond: Non, nous ne patienterons plus, nous ne continuerons plus à jouer le jeu de M. Thiers. Nous jouerons désormais le nôtre. A ceux qui croyaient que les hommes intelligents de ce parti se décideraient à rompre avec la queue du parti, M. Gambetta dit en propres termes: « Non, nous ne couperons pas notre queue! Couper sa queue, en politique, c'est rompre avec son parti. » Nous voilà donc dûment avertis; si nous continuons à avoir des illusions, c'est que nous l'aurons bien voulu. (Journal de Paris.) La Gazette de France apprécie en ces termes le discours de M. Gambetta aux aimables citoyens de Belleville: Dans le parti républicain, on considère la succession de M. Thiers comme ouverte, et les prétendants au fauteuil présidentiel comprennent qu'il n'est pas trop tôt pour se mettre sur les rangs. Les deux compétiteurs les plus en vue sont pour le moment M. Grévy et M. Gambetta. Ces deux rusés républicains ont trouvé que la candidature Rémusat pourrait être une bonne circonstance pour affirmer leurs prétentions en exposant leur programme. M. Grévy est arrivé exprès du Jura pour faire son discours au comité Carnot; il est court, mais il n'en est pas moins significatif, et il répond exactement à la situation que M. Grévy entend prendre sur le turf républicain où se court le prix de la présidence. Cette petite harangue a mis naturellement en fureur le camp des gambettistes. On a cru que M. Grévy gagnait d'une longueur M. Gambetta, et l'on a jugé indispensable que celui-ci parlât à son tour. M. Gambetta a donc parlé, mais il ne s'est pas borné à quelques phrases, comme son concurrent. C'est un véritable message qu'il a rédigé. On lit dans le Français : M. Gambetta, parlant de la longue tradition de violence, d'émeutes, d'insurrection, qui est tout le passé de son parti, a déclaré que ces violences « avaient illustré le parti républicain? » Il les a

exaltées comme « une opposition héroïque, chevaleresque? » Et la Commune, qu'en dit-elle? Pas un mot de blâme; mais des paroles de sympathie pour ce Paris insurgé, incendiaire et assassin qui, dit-il, « était livré en victime aux haines furieuses » attisées contre lui. On lit dans la Liberté : Nous prenons acte des déclarations de M. Gambetta. Voici le programme de la démocratie militante qui, pour l'instant, se réduit à trois « réformes urgentes : » Instruction laïque ; Armement universel ; Impôt sur le revenu. Nouvelles d'Espagne Grande alerte à Madrid. Il y avait un petit dissentiment entre la commission de permanence et le gouvernement. Il n'en a pas fallu davantage pour que Madrid se divisât en deux camps et que l'on fût sur le point de se tirer des coups de fusil. Cette fois encore les choses se sont terminées sans effusion de sang. Mais quel triste état de choses que celui qui met tous les huit jours un pays en face d'une révolution imminente ! L'armée espagnole a perdu tout sentiment de discipline et de respect envers ses chefs. Ici un soldat met en joue un de ses officiers. Ailleurs des servants d'artillerie tournent leurs pièces de canon contre l'avant-garde du général Velarde. Celui-ci veut les punir suivant la rigueur des lois militaires. Le gouvernement ne l'y autorise pas. Et l'on veut après cela avoir de bons soldats ! Et l'on s'étonne que des troupes aussi indisciplinées refusent d'aller au feu ! L'artillerie était autrefois ce qu'il y avait de meilleur dans l'armée espagnole. Les officiers sortaient de la vieille et bonne Ecole de Ségovie. Ils étaient extrêmement attachés à leurs devoirs. Le ministre Zorrilla n'a pas eu de cesse qu'il n'ait désorganisé cet excellent corps d'officiers. On voit aujourd'hui l'effet de cette belle politique. On voit aussi ce que deviendrait notre armée si elle avait jamais le malheur de tomber, comme l'armée espagnole, entre les mains d'un gouvernement radical. Bayonne, 22 avril, 4 h. 55 m., soir. Les courriers de Madrid des 19 et 20 avril ne sont pas arrivés. Ils sont restés à Victoria dans la crainte d'être arrêtés comme celui qui est parti hier d'Irun. Les voyageurs, arrivés par des voitures, disent qu'on se bat dans les montagnes près d'Arichuleguig, où se trouvaient les carlistes ainsi que les colonnes du général Nouvilas qui étaient hier à Oyarzun. Le bruit court que Garnausdi, général carliste, fera parler avant longtemps de lui. Dorregaray doit arriver dans Las Amescuas. (Agence Havas.) Le colonel Stoffel vient d'adresser au Comité électoral conservateur, la lettre suivante : A Messieurs les Membres du Comité conservateur. Messieurs, Vous me demandez si je fais une profession de foi. NON. Je charge mes trente-cinq années d'un loyal service militaire, de parler pour moi aux électeurs. Elles seront, je l'espère, un gage suffisant pour eux, de l'esprit de discipline et de devoir que j'apporterai dans l'exercice de mon mandat de député. Né à Paris, je serai fier de représenter la partie honnête et laborieuse de la grande Ville, qui ne retrouvera sa prospérité que dans le rétablissement absolu de la sécurité morale et matérielle. Député de Paris, je consacrerai tous mes efforts, et toute mon intelligence à maintenir l'ordre dans la rue et à rappeler le calme dans les esprits. Je suis soldat, je parle en soldat, j'agirai en soldat. Colonel STOFFEL. Bourse de Paris Paris, 26 avril 1873, soir. Rente 3 p. % ..... 56,10 4 1/2 p. % ..... 79,00 5 p. % ..... 91,35 5 p. % ..... 89,92

Annonces

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuves-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésière du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de

l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure n° 69,924.  
Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.  
Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que, depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande, que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier, j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalésière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux, les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES, comtesse de GOURGUES.  
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les

Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

CHASSE — PÊCHE — ACCLIMATATION TIR.

De même que la pêche, la grande et petite vénerie n'ont en France qu'un organe direct, c'est la Chasse illustrée, dans laquelle se sont fondus tour à tour le Journal des Chasseurs et la Vie à la Campagne, avec leurs meilleurs éléments de rédaction et d'illustration.

La Chasse illustrée, éditée avec luxe, et paraissant chaque dimanche par livraison de 12 pages grand in-4°, donne annuellement près de 300 magnifiques gravures, dont un grand nombre sont dignes d'être encadrées.

Elle publie aussi des articles de voyage, des feuilletons palpitants d'intérêt, mais dont la lecture peut toujours être permise aux jeunes gens, des bulletins hebdomadaires sur l'acclimatation, un memento men-

suel à l'usage des pêcheurs, des Échos contenant des nouvelles cynégétiques et piscatoriales du monde entier. Enfin, elle se propose de donner prochainement des leçons de

TIR.  
Nos futurs soldats y apprendront l'art de manier une arme à feu et de s'en servir.

La Chasse illustrée vient de commencer l'Histoire naturelle en action, par M. le marquis de Cherville. Bientôt paraîtront dans ses colonnes, et richement illustrés : l'Équipement du Chasseur, par M. de la Blanchère; la Vénérerie au XIV<sup>e</sup> siècle, par M. de la Rue.

L'excellence et le bon marché de cette belle publication justifient son succès constant depuis six années.

Un an..... 20 fr.  
Six mois..... 10 fr.  
Trois mois..... 5 fr.

S'adresser pour tout ce qui concerne l'administration à M. Alfred Didot, directeur de la Chasse illustrée, maison Firmin-Didot, 56, rue Jacob à Paris.

Un numéro spécimen est expédié gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. Les annonces sont reçues par le régisseur, M. Berr de Turique, rue du Bac, 21.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

AU 1<sup>er</sup> MAI PROCHAIN  
RÉOUVERTURE DE L'ANCIEN CAFÉ DE BORDEAUX

SOUS LE NOM  
CAFÉ ALSACE-LORRAINE

Maison Julien BLANC, en face la Mairie.

Cet Etablissement se recommande par sa tenue, son confortable; il est situé au centre des affaires.

Bière de Vienne et de Nérac. — Spécialité de Glaces et Sorbets.

A AFFERMER

PROPRIÉTÉ

Située dans le canton de Montcuq, Lot, sur la ligne divisoire du Lot, et de Lot-et-Garonne, d'une contenance de 47 hectares, pouvant rivaliser, pour le revenu, avec toutes les meilleures propriétés, en quel endroit qu'elles se trouvent.

Elle a des plantations de pruniers pouvant donner de 50 à 200 quintaux de prunes, 270 hectolitres de tout grains, en année ordinaire de 50 à 130 barriques de vin, et environ de 700 à 800 quintaux de foin, ou regain.

Le propriétaire laissera sur le prix d'affermir, pour 7,000 fr. de ca-beaux, utiles à l'exploitation, moyennant garanties suffisantes, plus les dépenses de la première année, à un prix d'estimation convenu.

Six personnes, deux femmes et quatre hommes, peuvent, s'ils sont capables, exécuter tous les travaux.

Le propriétaire garantira au prix qu'il a l'intention d'affermir, au preneur s'il a une famille de 4 personnes 1,000 fr. produit net; mais il faut pour cela qu'il produise tous les meilleurs renseignements sur sa manière d'agriculture.

S'adresser, pour tous renseignements à M. Saux, à Montcuq et à M. Lolmède, à Saux, notaires.

A louer à suite de décès

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.  
Cet Hôtel se compose de vastes Ecories et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

**PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE**  
Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.  
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

Hernies Prolapsus et maladies de la Vessie

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, proprement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE-ROUILLÉ. (Extrait des plantes marines). Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLÉ, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

A VENDRE D'OCCASION

Une machine locobobile d'une puissance de quatre à cinq chevaux vapeur, avec un batteur à grains montée sur un quatre roues permettant de la conduire en tout lieux avec timon et brancards pour bœufs et chevaux, pouvant se donner à de bonnes conditions; grande facilité pour le paiement.

Pour traiter s'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

LA MAISON CARAYON, avec Cour et Pressoir  
Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.  
Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M<sup>re</sup> Labie, notaire, à Cahors.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — GRAINES DE TOUTE SORTE.  
chez **CONTOU**, boulanger,  
rue St-James, à Cahors.

VICHY

Admission : Paris, 22, boul. Montmartre  
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les nausées et digestions difficiles.  
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.  
SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.  
Pour éviter les contrefaçons égarer sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT**  
A Cahors : chez M. Dulac, pharmacien.  
A Labastide-Murat, chez M. V.-E. Doumer, pharmacien.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES  
TRAITÉ GÉNÉRAL

PHOSPHATES DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME  
avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

A VENDRE

D'occasion  
Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.  
S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.  
Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
CH. FAY  
Parfumeur, rue de la Paix, 9,

MA GAZIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS  
SUCCESSION DE MARIE MILLERAT  
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'église et de fête votive. — Vierges et St-Joseph de toute grandeur. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. — Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. — Grand dépôt de Couronnes immortelles. — Couronnement mortuaire à louer.



Mal de dents

Guérison instantanée par la Pyrèthrine Lahaussais.  
1 franc 50 le flacon.  
Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.